

# La salle du Grand Conseil

Inaugurée en 1875, la salle du Grand Conseil a été construite par les architectes Alphonse Droz et James-Édouard Colin, dans le seul espace disponible à proximité immédiate du Château. L'organisation intérieure actuelle est le résultat de plusieurs remaniements, en 1898, 1950 et 1998 notamment.

Le Château est le symbole du pouvoir dans l'identité collective des Neuchâtelois depuis le Moyen Âge. De façon à asseoir sa légitimité en s'inscrivant dans une tradition bien établie, le gouvernement républicain y installe son siège et son administration dès la proclamation de la République, le 1<sup>er</sup> mars 1848. Dans un premier temps, l'Assemblée constituante, puis le Grand Conseil, investissent la salle des États, un espace qui se révèle rapidement trop exigu.



Vue de la façade sud. Les éléments décoratifs renvoient à l'architecture de la fin du Moyen Âge, un choix stylistique qui vise à une insertion harmonieuse du bâtiment entre la Collégiale et le Château. (OPAN)

Le nombre de députés est soumis aux fluctuations de la population et/ou aux révisions du système électoral jusqu'en 2021, date à laquelle ce chiffre est arrêté à 100 représentantes et représentants du peuple.

- 1848 : 89 élus
- 1901 : 126 élus
- 1957 : 117 élus
- 2021 : 100 élues et élus

## Un nouvel écrin pour le Grand Conseil

À la fin des années 1860, les remaniements des abords de la Collégiale libèrent un espace idéalement situé à proximité immédiate du Château, l'emplacement dit des vieilles écuries. La construction de la nouvelle salle du Grand Conseil débute en 1872 sur des plans élaborés par Alphonse Droz, avec la collaboration de James-Édouard Colin. L'architecture avec ses références romanes et gothiques cherche le dialogue avec ses deux illustres voisins – le Château et la Collégiale –, alors qu'à l'intérieur le style néo-Renaissance renvoie à des idéaux démocratiques assez convenus.

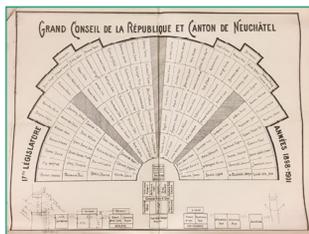


Insérer un bâtiment de la taille de la salle du Grand Conseil entre le Château et la Collégiale et lui assurer un éclairage naturel suffisant conduisent les architectes du 19<sup>e</sup> siècle à sacrifier une partie de la tour nord du portail. (OPAN, 2023)



Sur cette gravure du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le portail se présente encore dans ses dimensions d'origine. (Frédéric Dubois de Montperreux, Les Monuments de Neuchâtel, Zurich, 1852, pl. LIX)

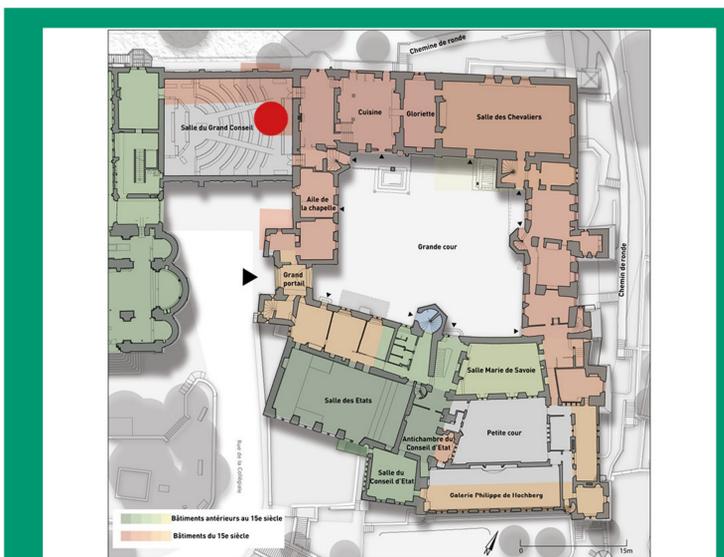
Inaugurée le 15 novembre 1875, la nouvelle salle se présente de façon bien différente d'aujourd'hui : installé contre la paroi nord, le président faisait face à l'hémicycle, alors que le Conseil d'État et le bureau du Grand Conseil tournaient le dos à l'assemblée et que le public s'installait sur les tribunes latérales. Dès sa mise en fonction, la salle présente quelques défauts de conception (mauvaise acoustique et chauffage déficient), ainsi que des problèmes dictés par son emplacement (exiguïté des dégagements et éclairage unique depuis le sud).



Distribution des places du Grand Conseil durant la législature 1898-1901, document annoté par le bureau de l'architecte cantonal, Auguste Ribaux, en 1900 probablement. (AEN, 1TP 783, dos. 4)



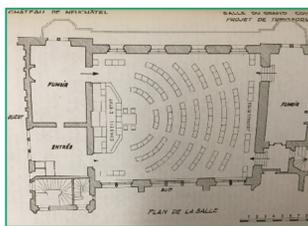
Vue de l'hémicycle en 1912. Le mur nord est aveugle, permettant l'installation du bureau de la présidence, ainsi que de l'œuvre monumentale de Girardet dès 1898. (OPAN fonds ISCP n°410)



Plan actuel du Château de Neuchâtel avec mise en évidence des principales étapes de son extension depuis le 11<sup>e</sup> siècle. (OPAN, 2023)

## Changer d'orientation

Au début des années 1950, la rotation d'un quart de tour de l'axe de la salle et la suppression de la galerie occidentale constituent les changements majeurs de la campagne de travaux; cette mesure doit permettre de gagner des places et d'améliorer l'éclairage, en ouvrant des fenêtres au nord notamment. En matière d'ameublement et de décoration, le projet prévoit de rafraîchir et rajeunir la salle sans remplacer complètement le mobilier. En 1998, la salle fait à nouveau « peu neuve », mais n'apporte pas de modifications aussi importantes que précédemment.



Projet de nouvelle distribution du mobilier de la salle, 1952. La campagne de transformation et de modernisation entend pallier les défauts de la salle en matière d'éclairage, d'acoustique et de confort, de façon à faciliter les travaux du Grand Conseil. (AEN, BGC, vol. 17, 1952, p. 465)



Les travaux entrepris confèrent désormais à la salle une modernité en accord avec l'esprit des Trente Glorieuses. (Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, DAV, FP-NEG-2742-01, photo Fernand Perret)

## Trois œuvres d'art, trois visions de la société

Quelles valeurs transmettre aux représentantes et représentants du peuple par les œuvres d'art qu'ils ont sous les yeux ? Alors que les députés siègent dans une salle aux murs nus durant un demi-siècle, ils font face au *Pont de Thielle défendu par le Chevalier Baillo* dès 1898. Il s'agit d'une monumentale peinture d'histoire réalisée par Jules Girardet et offerte à l'État par des Neuchâtelois résidant à l'étranger.

« Le pont de Thielle défendu par le chevalier Baillo » ou la glorification d'un héros national et d'un haut fait « patriotique ». (OPAN, 2023)



Jugée peu en phase avec la réalité du 20<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de Jules Girardet est transférée à la salle des Chevaliers et remplacée en 1952 par *Travail et prospérité*, une tapisserie aux motifs abstraits de Georges Froidevaux. Depuis 1998, c'est *Opale*, une rangée de silhouettes translucides créées par l'artiste Marcus Egli, qui préside aux travaux parlementaires, en lieu et place de la tapisserie.



Le rappel de Marcus Egli aux élus et élus que leur mandat émane de l'ensemble de la population. (OPAN)

La tapisserie de Georges Froidevaux, une approche abstraite et colorée pour évoquer la valeur du travail. (Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, DAV, FP-NEG-5286-01, photo Fernand Perret)

